



Pré-diagnostic propriété industrielle

Le +

Un accompagnement qui vous permet de mieux tirer parti des outils de la propriété industrielle pour sécuriser vos développements.

Un accompagnement nécessaire pour pouvoir ensuite prétendre à bénéficier du Pass PI, programme géré par l'INPI permettant de faire financer des prestations en propriété industrielle à hauteur de 50 % et jusqu'à 10 000 €.

TARIF



Gratuit

1 500 € - financé par l'INPI



PUBLIC

toute entreprise souhaitant faire un point Propriété Industrielle

L'ensemble de notre offre en ligne
cci-international.net

La propriété industrielle (PI) concerne tous les aspects de la vie de l'entreprise : achats, ventes, conception, image... Bien connaître l'utilité est un gage de sécurité et un levier de développement. CCI International, via son réseau Entreprise Europe, peut vous accompagner dans ce domaine.

OBJECTIFS

Vous permettre, sur 2 demi-journées d'entretien, d'identifier :

- l'intérêt de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins & modèles, contrats, licences, confidentialité),
- les risques éventuels : contrefaçon involontaire, copie...,
- les modes de protection les plus adaptés,
- les sources d'information sur la propriété industrielle exploitables sur internet.

CCI International Hauts-de-France est partenaire de l'INPI pour la diffusion de ce prédiagnostic gratuit, développé par l'INPI, d'évaluation des enjeux de la propriété industrielle pour votre entreprise.

UN ACCOMPAGNEMENT EN 4 ÉTAPES

1) Suite à la préconisation de votre conseiller CCI International, vous contactez l'INPI par mail pour bénéficier d'un prédiagnostic PI (propriété industrielle) en faisant référence au contact avec votre conseiller.

2) Après accord de l'INPI, un spécialiste en PI vous rencontre lors d'une 1^{ère} demi-journée pour faire le point sur votre situation et vous présenter les principaux éléments à prendre en compte au regard de vos besoins.

3) Le spécialiste en PI réalise un rapport de synthèse précisant les pistes d'actions personnalisées.

4) Ce rapport vous est remis et commenté lors d'un 2nd entretien d'une demi-journée. Le spécialiste en PI précise avec vous les actions à envisager à la suite de ce prédiagnostic.

Avis client

« Le pré-diagnostic Propriété Industrielle m'a permis de prendre conscience de l'importance de protéger le nom de notre société et de nos produits. Savoir s'il est nécessaire ou pas de déposer un dessin ou un brevet pour une création technologique, mais aussi se renseigner sur les dépôts des concurrents de façon à éviter de se retrouver en situation de contrefacteur... sans le savoir. »

Rémi ADAM, dirigeant, Deltacast

VOTRE CONTACT :

Sébastien CARPENTIER

03 20 63 68 13

s.carpentier@cci-international.net